



# Concours photo des clubs Salon Photo Fronton 2020 Du 28 février au 8 mars 2020

Le Club Photo de Fronton organise au mois de mars 2020 un Salon exposition photographique.

Dans le cadre de ce salon, les clubs de l'Union Régionale Midi Pyrénées (UR09) de la Fédération Française de photographie ainsi que quelques clubs invités peuvent participer à un concours dont le règlement est le suivant :

Le présent règlement du concours est envoyé par mail aux clubs et sera accessible sur le site internet du club de Fronton : [www.photofronton.fr](http://www.photofronton.fr), à la page du salon 2020.

## I. Modalités du concours 2020

**Le concours est un concours en Images Projetées.**

Le concours comporte une seule catégorie :

- Une catégorie thème libre

Le nombre de photos par club doit être de 15 minimum et 20 maximum. (Le nombre de photos par auteur est limité à 3.)

Les photos pourront être en couleur ou en noir et blanc et ne doivent pas être signées.

Toutes les photos proposées devront être en pleine résolution, au format 30 x 40 en 300 dpi.

Toutes les photos présentées devront respecter les droits relatifs à la propriété intellectuelle des tiers ainsi que l'ensemble des législations en vigueur, notamment le droit à l'image des personnes photographiées. Le club photo de Fronton ne pourra être tenu pour responsable en cas de non respect de ces lois par un photographe, seul le photographe en question sera responsable.

Le club photo de Fronton se réserve le droit :

- de ne pas exposer une ou plusieurs photos

Si ce choix était fait par le club de Fronton, le club concerné serait averti avant l'ouverture du salon. Seront exclues toutes images pouvant présenter un caractère diffamatoire, pornographique, sectaire et plus généralement contraire à la morale.

Chaque photo sera renommée ainsi :

#concours#club#auteur#titre.jpg

Exemple :

#L3#Albimage#Marie Sajous#Martin Pêcheur.jpg

Les photos du thème libre seront numérotées de L1 à L15 ou L20)

Le # s'obtient en appuyant sur « Alt Gr » + 3 sur un PC, Shift + @ pour sur Mac.

**Les photos proposées au concours seront présentées lors de l'exposition sous forme de diaporama construit par le club photo de Fronton.**

## II. Le jugement

Un jugement sera effectué (la date du jugement sera annoncée sur le site du club photo de Fronton quelques jours après la date limite de réception des photos, soit après le 19 janvier 2020)

Un classement des clubs sera établi en cumulant les points obtenus par l'ensemble des photos d'un club.

Le classement ainsi que les photos gagnantes seront dévoilés le jour du vernissage, le vendredi 28 février à partir de 19h.

Un classement de la meilleure photo sera établi en cumulant les points obtenus par chaque photo.

A l'issue du jugement, les 3 meilleures photos seront imprimées par le club photo de Fronton, exposées en version papier pendant la durée du salon.

Ces versions papier seront remises en mains propres aux auteurs concernés qui souhaiteraient les récupérer le dernier dimanche du salon à 18h ou pourront être récupérées dans les locaux du club de Fronton ensuite. (Attention, aucun envoi ne sera fait par la poste ou par colis).

Des prix seront accordés et donnés lors du vernissage. (Aucun envoi ne sera fait par la poste ou par colis)

### III. L'envoi des photos

Les photos devront parvenir au club au plus tard le **dimanche 19/01/2020** :

- Soit envoyées par mail ou par un site d'envoi de dossier lourd à l'adresse : [concoursclub@photofronton.fr](mailto:concoursclub@photofronton.fr)

- soit envoyées (envoi simple) sur un CD ou sur une clé USB à l'adresse postale suivante :  
**Club photo de Fronton**  
**Esplanade Marcorelle, 31620, Fronton**

Tout envoi arrivant après le dimanche 19 janvier 2020 ne pourra pas être pris en compte. Le club de Fronton ne sera pas responsable en cas de détérioration ou de perte du CD ou de la clé USB.

- Soit déposées sur CD ou sur clé USB au club de Fronton les samedi matin précédents le 19 janvier 2020.

Adresse du club uniquement pour un dépôt en personne :

Au dessus de la médiathèque de Fronton (2<sup>ème</sup> étage)  
Rue A. de Falquières  
31620 Fronton

### IV. Autres informations

Les membres du Club photo de Fronton ne participeront pas au concours. En revanche, une partie du salon sera réservée à l'exposition de photos de membres de notre club.

D'autre part, le club Photo de Fronton s'engage à ne pas utiliser les photos déposées en dehors de ce concours et de la communication liée au salon et au concours, dans la presse, sur les réseaux sociaux, sans limitation dans le temps. Tous les fichiers des photos non primées seront détruits après le salon.

#### Lieu d'exposition

Espace Gérard Philippe  
Côte de Balochan  
31620 Fronton  
GPS N 43° 50' 25" E 1° 23' 38"

**Nous contacter pour plus de renseignements :**

**[contact@photofronton.fr](mailto:contact@photofronton.fr)**